



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 19967

Texte de la question

M. Francis Vercamer attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les moyens budgétaires que le Gouvernement entend engager dans le cadre de la lutte contre les discriminations. Les objectifs affichés par le Gouvernement en ce domaine traduisent en effet une réelle ambition du Gouvernement à l'égard de ce grave problème. Par ailleurs, si le gel d'une partie des crédits du FASILD avait été un moment envisagé, des choix budgétaires adaptés ont été effectués, permettant d'engager à ce jour 126 millions de crédits sur les 170 millions qui constituent la part Etat du budget de l'établissement. Toutefois, bien des associations demeurent actuellement en recherche des financements nécessaires aux actions qu'elles mènent en faveur de l'intégration depuis plusieurs années, le plus souvent en partenariat avec les communes. Alors que 85 millions d'euros ont d'ores et déjà été ordonnancés, il devient urgent de prendre les engagements qui évitent aux structures associatives les plus fragiles financièrement de perdurer dans une situation précaire. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre de manière à conforter l'action du tissu associatif dans la lutte contre les discriminations.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

Données clés

Auteur : [M. Francis Vercamer](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19967

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4370

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6628